

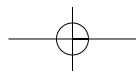
CÉDRIC TERZI

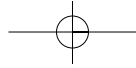
L'expérience constitutive des problèmes publics*

La question des «fonds en déshérence»

Placée au cœur de l'analyse du politique, la publicité est habituellement abordée sous l'angle de ses conditions de production. Cette problématique est balisée entre une conception discursive de la démocratie fondant une éthique de l'agir communicationnel (Habermas, 1993) et une analyse du «champ politique», en termes de rapports de force et de domination aboutissant à une critique des discours dominants et de leurs effets de réel (Bourdieu, 1984; 2000a). En marge de ces discussions théoriques, je voudrais commencer par suggérer que cette problématisation de la publicité a quelque peu occulté sa composante phénoménale, dont nous faisons *l'expérience* dans les situations les plus ordinaires de notre vie quotidienne.

* Il est possible de résumer l'argument de cet article en une note. En effet, les textes scientifiques ont ceci de commun avec les problèmes publics qu'ils sont rétrospectivement sans équivoque. Ils peuvent être désignés par un nom propre (celui de leur auteur) et une date (celle de leur publication). En revanche, il est beaucoup plus difficile de rendre compte de leur élaboration. Le nom de l'auteur masque ceux de nombreux complices. S'agissant de ce texte, je tiens à remercier Alain Bovet, Michel Barthélémy, Daniel Cefai, Sabine Chalvon-Demersay, Alicia Márquez, Louis Quéré, Danny Trom et Jean Widmer qui en ont lu et critiqué les premières versions. La date de publication de cet article ne rend pas compte d'une lente maturation, dont l'origine est difficile à situer exactement, mais qui a pris corps au printemps 2000 grâce au financement assuré par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (projet n° 1214-059076.99/1).





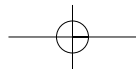
Cédric Terzi

L'expérience ordinaire de la publicité

Cette expérience de la publicité m'apparaît à chaque fois que je suis invité à présenter mes recherches consacrées au traitement de la question des « fonds en déshérence » dans les médias helvétiques.

À l'extérieur des frontières suisses, je dois considérer que mon auditoire peut s'intéresser à la question, sans pour autant se sentir concerné ou en avoir suivi le déroulement. Dès lors, je suis conduit à introduire chacune de mes interventions par un fastidieux résumé des termes généraux d'un débat complexe. Ayant acquis une certaine compétence en la matière, je présente la question des « fonds en déshérence » de manière synthétique. Je suggère simplement qu'il s'agit d'un débat de plusieurs années consacré à la réévaluation du rôle de la Suisse durant la Seconde Guerre mondiale. Puis, je rappelle qu'elle a concerné quatre volets principaux. Celui des biens déposés par des victimes juives du nazisme dans des banques privées et que ces dernières ont refusé de restituer après l'armistice. Celui du rôle de la Banque nationale suisse et plus particulièrement des transactions sur l'or qu'elle a entretenues avec la Reichsbank jusqu'aux derniers mois du conflit. Celui relatif à la décision du gouvernement suisse de fermer, dès 1942, les frontières nationales aux Juifs qui tentaient d'y trouver refuge. Enfin, celui du rôle de plaque tournante joué par le marché de l'art suisse dans l'achat et la vente de biens spoliés aux juifs par le régime nazi. Les observateurs attentifs auront sans doute remarqué que cette présentation sommaire applique un principe d'économie. Je n'ai généralement pas le temps d'aborder la question des polices d'assurance non honorées, ni celle des compromissions d'entreprises suisses ayant recouru au travail forcé, ni des innombrables péripéties qui ont émaillé la discussion. À ma décharge, il faut dire que cette brève présentation est habituellement corsée par de laborieuses explicitations des particularismes helvétiques. Pour rendre sensibles les termes de la question, je dois notamment rappeler que la Suisse est un pays neutre, signaler l'importance du secret bancaire, relever l'absence de médias nationaux dans un pays divisé en trois grandes régions linguistiques, indiquer les implications du système fédéral, de la démocratie semi-directe et du gouvernement de concordance pour la conduite et le développement des débats publics.

En Suisse, la situation est radicalement différente. Je peux tenir pour acquis que mes interlocuteurs ont fait l'expérience de ce débat et



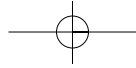
L'expérience constitutive des problèmes publics

qu'en conséquence ils connaissent les grandes lignes de la question des «fonds en déshérence» ainsi que le contexte historique, politique, social et économique dans lequel elle s'est déployée. De plus, j'ai constaté que la plupart d'entre eux se considèrent comme parties prenantes de cette discussion : ils ont généralement une opinion bien arrêtée à son sujet, et ils sont donc prêts à tout instant à se lancer dans un débat passionné au sujet de la solution adoptée pour résoudre la question, des différents acteurs qui y ont contribué, des conséquences politiques et historiques qu'il convient d'en tirer, etc. Dès lors, il arrive fréquemment que la discussion de mes analyses se mue en un débat politique fort animé.

Interroger le mode d'existence des problèmes publics

J'ai conduit jusqu'ici mon propos sur un ton badin, en me contentant de regretter les difficultés que je rencontre lorsque je présente mon travail. Soit parce que l'absence d'une expérience commune de la question me mène à consacrer l'essentiel du temps qui m'est imparti à la présentation d'un préambule contextuel. Soit parce que mes analyses sont rattrapées par la controverse des prises de position et des passions politiques.

Cependant, ces quelques remarques introductives ont une portée sociologique. Elles montrent en effet que la *publicité* n'est réductible ni à une construction discursive ou sociale, ni à une notion, un concept ou un principe normatif. Elle se présente également comme un *phénomène sensible* dont nous faisons l'expérience dans des situations d'échanges ordinaires. Ainsi, ces quelques lignes montrent que le développement de la question des «fonds en déshérence», son traitement politique et médiatique, et les nombreuses discussions auxquelles elle a donné lieu, ont constitué à la fois son intérêt et ses publics. Plus précisément, j'ai découvert, à l'occasion de chacune de mes interventions, que les activités relatives à la question des «fonds en déshérence» ont introduit une ségrégation entre les personnes résidant en Suisse et celles qui sont étrangères à ce pays. Seules les premières se présentent et agissent à proprement parler comme le public de ce problème. Elles en parlent comme d'une question qui les concerne et dont elles connaissent les tenants et les aboutissants. Plus encore, elles le font en mobilisant nombre de présupposés et d'attentes normatives implicites concernant l'espace public suisse, le fonctionnement des institutions politiques,



Cédric Terzi

l'histoire, etc. Enfin, elles reconnaissent pratiquement dans cette question non seulement un thème d'intérêt, mais une polarisation de positions, dans laquelle elle sont appelées à se situer, de manière à formuler un jugement ou une évaluation à son sujet¹.

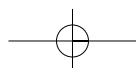
Au fil de cet article, je voudrais proposer d'aborder la publicité en tenant compte de cette observation liminaire. J'explorerai la publicité des «fonds en déshérence» en tâchant de tenir compte de ses conditions de production sociale et discursive, sans les détacher des expériences auxquelles elle a donné forme. Ce cheminement me mènera à placer les *activités* au cœur de mon analyse. Ainsi, je montrerai que c'est un *travail de description* qui a progressivement organisé des événements, des agents, des objets ou des prises de position en un tout intégré et orienté, identifiable sous le terme de «fonds en déshérence». De même, j'indiquerai comment ces descriptions ont tiré leur efficacité des *enquêtes* qu'elles ont engagées en vue de déterminer la conduite à tenir pour remédier à ce qu'elles ont fait apparaître comme un problème.

Est-il possible de localiser un problème public ?

Si ces quelques lignes paraissent anodines, elles impliquent nombre de présupposés qui mériteraient d'être interrogés. Certains diraient que j'ai jusqu'ici «construit mon objet» et formulé une «question de départ». J'en ai tiré un «programme de recherche» qui pourrait être résumé ainsi : «Je vais analyser comment, au milieu des années 1990, un long travail social, politique et médiatique a constitué le rôle de la Suisse durant la Seconde Guerre mondiale comme un problème affectant l'ensemble de la collectivité politique suisse contemporaine».

Or, cette formulation comporte un raisonnement implicite. Je suis parti de l'observation peu discutable selon laquelle, en Suisse et à l'heure actuelle, tout un chacun identifie la question des «fonds en déshérence» comme un problème connu. J'en ai raisonnablement

1. Je suggère donc de considérer le public des «fonds en déshérence» comme une «communauté imaginée» (Anderson, 1996). Cela revient à dire que sa constitution est passée par le détour d'une configuration discursive et narrative qui est devenue une réalité sociale et politique dans la mesure où les membres concernés s'y sont reconnus (Dayan, 1992).

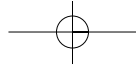


L'expérience constitutive des problèmes publics

déduit qu'il doit s'agir du résultat d'un processus de « construction sociale », au cours duquel des faits passés ont été présentés comme un problème contemporain. *Ipsa facto*, j'en ai tiré qu'il doit être possible de retracer ce processus et de dater le moment à partir duquel la question des « fonds en déshérence » a commencé à exister en tant que problème. Autrement dit, mon introduction suppose que, si un problème est publiquement identifié à un moment donné, son origine est susceptible d'être datée. Ce raisonnement routinier ne paraît souffrir aucune discussion. Mais il implique que les « problèmes publics » et les « espaces publics » dans lesquels ils existent pourraient être analysés comme des objets et des environnements naturels. Pour le dire de manière provocante, ce raisonnement suppose que les « problèmes publics », en tant que « construits sociaux », seraient assimilables à des objets issus d'une production manufacturière ou industrielle. À l'instar de ces derniers, ils renverraient à une date (celle de leur « émergence ») et à un contexte de production (un « espace public »). Cette analogie matérialiste, fort répandue dans la littérature, a le mérite d'attirer l'attention sur le caractère historiquement, socialement et discursivement construit des problèmes publics. Cependant, elle repose sur un pari ontologique pour le moins osé. Elle oublie en effet que, si de tels « objets » existent indéniablement, l'attention ordinaire qui leur est portée ne s'interroge pas sur leur localisation. À ce point, il apparaît que la métaphore matérialiste de l'objet de sa production appliquée aux problèmes publics perd de vue la spécificité de l'attention et de l'expérience dont ils relèvent. Mais je vais tâcher de montrer qu'elle a surtout pour conséquence de paralyser la recherche empirique.

Est-il possible de saisir un problème public ?

L'expérience ordinaire des problèmes publics ne se pose pas la question de leur localisation. En revanche, cette question est pertinente dès les premiers pas de toute recherche sociologique. En effet, les enquêtes consacrées à un problème public supposent de « construire un objet », de « formuler une problématique » et de « poser une question de départ ». Mais elles impliquent également une opération pratique : récolter des données, c'est-à-dire tenter de *saisir* cet objet et de le *fixer* sous la forme matérielle d'un corpus délimité et localisable. Cette activité, banale en apparence, pose de nombreux problèmes, notamment parce que sa conduite revient à trancher quant au mode d'existence des



Cédric Terzi

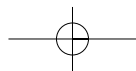
problèmes publics. Pour le montrer, je vais commencer par pointer les limites de deux démarches très répandues.

Les leurre de l'histoire naturelle et des réseaux d'acteurs

Pour circonscrire un corpus, il serait possible de récolter l'ensemble des données produites durant une période limitée au processus de définition de la question des « fonds en déshérence »². Une enquête préliminaire permettrait de repérer que la première intervention publique sur ce sujet remonte au 6 décembre 1994. À cette date, le socialiste Otto Piller a posé, devant le Conseil des États, une question ordinaire intitulée « Fortunes tombées en déshérence » (« *Herrenlose Vermögenswerte* »). De même, il serait possible d'établir que le problème a trouvé son épilogue le 13 août 1998, avec la signature, devant un tribunal new-yorkais, d'un « accord global » entre les banques suisses et les représentants des titulaires de comptes en déshérence. Dès lors, l'analyse établirait l'« histoire naturelle » de la question en retraçant les quatre années au cours desquelles le débat a suivi une trajectoire qui l'a mené du parlement suisse à une cour de justice new-yorkaise. Cette étude reposerait sur une collecte systématique de documents médiatiques, des minutes parlementaires, des comptes rendus de conférences internationales, de rapports d'experts, d'ouvrages, d'interviews des principaux acteurs impliqués dans les discussions, etc. Le chercheur qui choisirait cette voie serait vite confronté à tous les problèmes soulevés par ce petit « et cetera » d'apparence anodine. L'ensemble des documents à rassembler resterait impossible à délimiter. En effet, le débat public s'est déployé, ramifié et inscrit dans d'innombrables espaces, allant des médias (la presse, les audiovisuels et internet) aux cafés, en passant par les commissions et autres groupes parlementaires, les tribunes politiques, les revues et ouvrages scientifiques, etc. Bref, même fermement enserrée entre deux dates, la publicité du débat s'échapperait et s'éparpillerait en un corpus impossible à circonscrire.

Une seconde stratégie pourrait s'inspirer de la sémiotique narrative. Cette dernière suggère de renoncer à fonder l'analyse sur des

2. L'interactionnisme symbolique a initié cette approche attentive aux *processus* de définition collective des situations. Par analogie à l'analyse de trajectoires déviantes en termes de « carrières morales » (Goffman, 1968 ; Becker, 1985), plusieurs auteurs ont tenté de dégager des « histoires naturelles » de problèmes publics (Blumer, 1971 ; Spector & Kitsuse, 1977 ; Cefai, 1996).



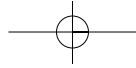
L'expérience constitutive des problèmes publics

processus pour se concentrer sur la liste finie des *actants* qui y sont impliqués³. Dans cette perspective, il s'agirait donc de reconstituer la logique sémantique de la question en retraçant la série des *épreuves* au cours desquelles se sont constitués des réseaux d'actants situés dans des relations d'opposition (sujet/objet), de communication (destinateur/destinataire) et d'action (adjuvant/opposant). Il faudrait alors repérer comment des personnages ont été dotés de compétences, comment leurs performances ont été conduites et relatées, et comment elles ont été évaluées ou sanctionnées. Cette démarche ferait apparaître le foisonnement d'un monde pluriel dans lequel s'entrecroisent des humains (des parlementaires de différents pays, des ministres, des banquiers, des autorités administratives, des historiens, des avocats, des diplomates, des membres de diverses organisations juives, etc.) et des non-humains (des documents d'archives, des certificats de comptes bancaires, des lingots d'or, des ouvrages, des productions médiatiques, etc.). La recomposition de ces réseaux complexes aurait le net avantage de multiplier les terrains de recherche, tout en faisant éclater le principe linéaire du processus d'une histoire naturelle. Mais elle ferait simultanément perdre le sens de leur unité, inscrite sous les auspices du développement d'une histoire dotée d'un début et d'une fin, et donc susceptible d'être racontée. Finalement, elle ferait voler en éclats la publicité d'un débat concernant une collectivité nationale, au profit de la mise en évidence d'une pluralité de points de vue et de stratégies. Une fois encore, à peine saisie sous l'angle de ses réseaux d'acteurs, la publicité du débat s'émietterait, échappant ainsi à la saisie de l'analyse sociologique.

Vers une sociologie descriptive de la publicité

Jusqu'ici, j'espère avoir rendu sensible le mode d'existence spécifique de la publicité en général et des problèmes publics en particulier.

3. Cette approche a été initiée en linguistique par A. J. Greimas (1976). Son ambition est de montrer que le développement diachronique des narrations repose sur un ensemble structural de rôles actanciels, dont l'inventaire peut être fondé sur quelques caractères universels de l'action humaine. En sociologie, elle a explicitement inspiré la démarche de Bruno Latour (2001). Ce dernier prend comme point de départ méthodologique notre incertitude concernant les acteurs qui composent le monde, de manière à interroger comment ils s'entre-définissent et se composent en réseaux. Paul Ricœur (1984 : 88-114) propose une excellente synthèse critique de cette démarche.

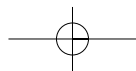


Cédric Terzi

D'un côté, la question des « fonds en déshérence » apparaît comme un phénomène individué pour et par des publics identifiables. Autrement dit, il ne s'agit ni d'une fiction, ni d'un assemblage hétéroclite d'actants et d'épreuves. De l'autre, si l'expérience de sa publicité affleure dans de nombreuses circonstances, tout se passe comme si elle échappait à toute tentative de saisie : aucun corpus ne la recouvre entièrement, aucune description ne permet de la résumer pleinement. Il est donc possible de dire que cette question est à la fois individué et insaisissable.

Dès lors, comment rendre compte d'un tel phénomène ?⁴ Une démarche sociologique classique partirait du constat d'un écart entre les faits invoqués et leur description publique. Elle développerait alors une « théorie pratique » permettant de réconcilier ces deux pôles antinomiques. Cette piste conduirait à clarifier, critiquer et rectifier les descriptions publiques. Concrètement, il faudrait analyser les versions dominantes de la question (*i. e.* les discours politiques, médiatiques, scientifiques, etc.) de manière à indiquer l'écart qui les sépare de la réalité analysée par le sociologue. Il serait ainsi possible, dans un même mouvement, de redresser les biais des descriptions hégémoniques, de dénoncer les effets de domination et de violence symbolique à l'œuvre dans leur imposition, et de dévoiler les mécanismes (*i. e.* les rapports de force, le pouvoir, les idéologies, etc.) qui constituent leurs fondements réels et méconnus (Champagne, 1991). Je ne voudrais en aucune manière récuser la légitimité de telles approches. Elles contribuent, parfois de manière décisive, au débat, notamment en clarifiant les intérêts, les enjeux, les stratégies, voire les compromissions, qui y sont impliqués⁵.

4. Dans ce paragraphe, je m'inspire librement des remarques de Harvey Sacks (1990) au sujet du caractère étrange des « descriptions sociologiques ».
5. L'essentiel de la littérature disponible sur les « fonds en déshérence » s'est attelée à cette tâche, que ce soit pour dévoiler les intérêts et les idéologies qui ont présidé à la transformation de la Seconde Guerre mondiale en un gigantesque trou de mémoire helvétique (van Dongen, 1997; Jost, 1999; Hazan, 1998; Mauroux, 1997; Mossé, 1997; Ziegler, 1997; Vincent, 1997) ; pour dénoncer les intérêts sous-jacents aux revendications relatives à ce passé douloureux, lesquelles reposent parfois sur une interprétation très libre des faits historiques (Auer, 1998; Braillard, 1999; Dalain, 1998; Lambelet, 1999; Stamm, 1999; Charguéraud, 2001) ; ou encore pour mettre en évidence le rôle décisif des orientations de la politique étrangère des États-Unis (Codevilla, 2001 ; Finkelstein, 2001). Les thèses développées par ces auteurs sont trop complexes et nuancées pour être détaillées ici. Cependant, elles se rejoignent pour montrer que cette discussion révèle une dimension stratégique (et généralement politique) cachée qu'il convient de dévoiler et de dénoncer.



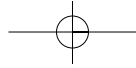
L'expérience constitutive des problèmes publics

Cette force est cependant simultanément leur principale faiblesse: en tant que prises de position *dans le débat*, elles sont prises par le thème qu'elles tentent de saisir⁶.

Une seconde solution peut être envisagée. Elle consiste à poser que l'ordre social est constitué à la fois d'actions, d'objets, d'acteurs *et* des discours qui en rendent compte. Dans cette perspective, les faits et leurs descriptions apparaissent comme constitutifs l'un de l'autre, et non comme deux parties distinctes⁷. Contrairement à la précédente, elle appréhende donc la construction des problèmes publics et leur expérience pratique comme les deux versants indissociables d'une même problématique. En conséquence, il ne peut être question de vouloir résorber un quelconque écart qui les séparerait, ou de se servir de l'un pour redresser l'autre. Au contraire, il s'agit d'observer comment ils sont abordés, discutés, articulés dans les pratiques ordinaires. Ce mouvement revient à placer les descriptions, en tant que pratiques constitutives de l'ordre social, au cœur de l'analyse sociologique⁸.

Suivant cette piste, je vais tâcher maintenant de présenter quelques-unes des descriptions possibles de la question des «fonds en déshérence», telles qu'elles sont apparues au fil de la discussion. Sur cette base, je tenterai de montrer comment elles ont contribué à l'individuation de la question, et surtout d'élucider sous quelle forme elles l'ont objectivée et rendue publiquement intelligible, contribuant ainsi à la détermination de l'attitude à adopter à son égard, et des actions à mener en vue de la résoudre. Ma démarche se détournera de toute conception irénique ou angélique de la publicité et des espaces publics. Elle visera à comprendre des manières ordinaires de comprendre le monde, sans perdre de vue que ces descriptions ont donné forme à la fois à un problème, aux solutions qui lui ont été apportées et à leurs publics. Autrement dit, ces versions ne se sont pas contentées de proposer une manière de voir la question des «fonds en déshérence», ses acteurs et

6. Peut-être une part de la « magie » de ce curieux objet qu'est la publicité est révélée à leur insu par ces auteurs, dont la posture montre qu'il n'est pas possible de parler des problèmes publics sans avoir été pris par eux (Favret-Saada 1977 : 31-50).
7. Cette idée selon laquelle il est impossible de séparer radicalement le langage et ce qu'il représente, décrit ou rapporte est au fondement de l'herméneutique (Quéré, 1991 : 267-270).
8. L'ethnométhodologie est coutumière de ce petit mouvement consistant à faire des *ressources* de la sociologie ordinaire (en l'occurrence les descriptions) un *thème* de recherche à part entière (Zimmerman & Pollner, 1996; Quéré, 1992).



Cédric Terzi

ses enjeux. Ce faisant, elles ont proposé des définitions de la collectivité nationale helvétique et des rapports qu'elle doit entretenir à son propre passé. À ce titre, elles comportent une lourde charge politique.

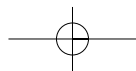
Suivre les descriptions formulées au cours d'une enquête

Je privilégierai l'analyse des pratiques descriptives relatives à la question des « fonds en déshérence » de manière à montrer comment elles ont articulé la construction et l'expérience de sa publicité. Dans les limites de cet article, je ne pourrai pas restituer toutes les nuances d'une discussion longue et complexe. Au risque de simplifier – voire même de caricaturer – je me contenterai de présenter sommairement quelques descriptions possibles qui ont fréquemment été invoquées au fil du débat⁹. Autrement dit, je proposerai de considérer que la publicité n'est pas un objet qui se saisit dans un corpus localisable et délimité, mais un phénomène qu'il est possible de *suivre* en rendant compte des actions qui lui ont conféré sa forme et sa dynamique.

La relative efficacité des dénonciations

Le printemps 1995 a été rythmé par les commémorations de la fin de la Seconde Guerre mondiale. À cette occasion, plusieurs voix se sont élevées pour jeter le doute sur la probité de diverses institutions helvétiques durant cette période de l'Histoire. Une première série d'intervenants ont exigé que les banques privées restituent les biens déposés par des Juifs morts dans les camps. Cette revendication a été portée par des médias israéliens, par des parlementaires suisses, et relayée dans les organes de presse helvétiques¹⁰. Parallèlement, plusieurs prises de position ont sévèrement critiqué la politique menée par la Suisse à l'égard des réfugiés juifs, refoulés hors des frontières nationales dès 1942. Un nombre considérable de personnalités ont endossé cette appréciation.

9. Les lecteurs soucieux de précisions pourront se reporter aux analyses préliminaires publiées jusqu'ici : Widmer & Terzi, 1999 ; Widmer, 1999b ; Widmer, 2002 ; Terzi, 2000.
10. Loin de toute exhaustivité, je me contenterai de signaler les interventions en ce sens des quotidiens israéliens *Globs* et *Haaretz* en avril 1995, de parlementaires suisses (questions ordinaires Piller du 6.12.94 et Ziegler du 7.3.95 ; initiative parlementaire Grendelmeier du 24.3.95 et motion Piller du 12.6.95), ainsi que la couverture explicite du magazine *L'Hebdo* (18.5.95) intitulée « Banques suisses : Qu'avez-vous fait de l'argent des juifs ? ».

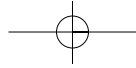


L'expérience constitutive des problèmes publics

En ce sens, l'intervention la plus remarquable a sans doute été celle du président de la Confédération, présentant les excuses officielles de la Suisse aux victimes de cette politique¹¹.

Ces quelques escarmouches ont certes ouvert une discussion et incité l'Association suisse des banquiers à se mettre à la recherche des fonds égarés dans les établissements privés. Mais force est de constater que le problème est resté confiné au secteur bancaire jusqu'aux premiers mois de 1996¹². Cette sectorisation a volé en éclats avec l'intervention de la Commission bancaire du Sénat des États-Unis, présidée par le républicain new-yorkais Alfonso d'Amato. En février 1996, cette instance a en effet lancé une enquête visant à déterminer ce que les banques suisses avaient fait des comptes des victimes du nazisme. Au fil des auditions, son président a régulièrement produit des documents jetant le doute sur les relations entretenues par la Suisse avec l'Allemagne nazie durant la guerre¹³. La portée de ces interventions ne fait aucun doute si l'on considère l'importance que le gouvernement suisse leur a attribuée. Jusqu'alors réticent à s'investir dans la question, il a pris, en l'espace de cinq mois, plusieurs dispositions susceptibles de contribuer à la résolution du problème¹⁴. L'efficacité des prises de position d'Alfonso d'Amato est attestée par le développement de la

11. Ce discours, prononcé devant le parlement à l'occasion des commémorations de la fin de la guerre a été accueilli favorablement par les médias suisses. Ces derniers en ont abondamment cité un extrait sans ambiguïté: «Le timbre "juif" fut une concession que la Suisse fit à l'Allemagne. Le Conseil fédéral regrette profondément cette erreur et tient à s'en excuser, tout en restant conscient que pareille aberration est en dernier lieu inexcusable».
12. Le vote de la «motion Piller» intitulée «Biens sans maître dans les banques suisses» (*Herrenlose Vermögen auf Schweizer Banken*) est révélateur de la réserve adoptée par les parlementaires. Le 20 décembre 1995, les élus l'ont rejetée sur le curieux score de 6 voix contre 4 et une trentaine d'abstentions.
13. Ici encore, impossible d'être exhaustif, tant le sénateur d'Amato a été actif durant l'année 1996. Je me contenterai de rappeler qu'il a notamment accusé les banquiers suisses de se cacher derrière le secret bancaire pour éviter de faire la lumière sur la question des «fonds en déshérence»; suspecté la Suisse de collaboration avec les nazis pendant la guerre; demandé la révision des accords de Washington signés en mai 1946 entre la Suisse et les Alliés; dénoncé le manque de crédibilité des résultats des premières recherches d'héritiers des fonds en déshérence publiés par l'Association suisse des banquiers; et accusé Swissair d'avoir facilité la fuite des nazis vers l'Amérique du Sud.
14. Le Conseil fédéral a notamment constitué une «Task force» diplomatique chargée de coordonner toutes les actions relatives à la Seconde Guerre mondiale (25.10.96), mandaté une «Commission indépendante d'experts» chargée d'éclairer cette période sous un angle historique et juridique (19.12.96), lancé un «Fonds spécial en



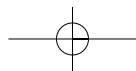
Cédric Terzi

discussion. Leur traitement par les médias helvétiques, les interventions du gouvernement suisse, les déplacements des autorités bancaires pour participer à ses auditions ont convergé pour attribuer à ce personnage une place prépondérante. Ce sont donc les discours tenus et les actions entreprises en réception à ses propos qui leur ont conféré le « pouvoir symbolique » de donner forme à la question des « fonds en déshérence », et donc d'instituer une nouvelle situation¹⁵.

Tout d'abord, ces prises de position ont circonscrit le *thème du débat*. Elles ont présenté la multitude de questions discutées dès 1995 comme autant de facettes d'une même problématique, susceptible d'être désignée par la notion de « fonds en déshérence ». Autrement dit, Alfonso d'Amato s'est présenté et a été reconnu comme celui qui a « noué la gerbe », transformant les diverses thématiques en autant d'indicateurs de la complicité d'institutions (publiques et privées) helvétiques – et par métonymie de la Suisse en tant que collectif politique – à l'égard du régime nazi. Concrètement, le refoulement des réfugiés est alors apparu comme le premier maillon d'une chaîne menant à leur extermination dans les camps ; les transactions sur l'or comme un financement de l'effort de guerre allemand, qui a fait durer le conflit et en conséquence entraîné la mort d'un nombre incalculable de soldats alliés, de résistants, de prisonniers, de déportés, etc. ; et la non-restitution des fonds déposés dans les banques privées comme le parachèvement après-guerre de la politique de spoliation menée à l'encontre des Juifs. Cette nouvelle définition du thème du débat a placé à l'épicentre de l'attention et du jugement publics des institutions lourdes de symboles. En effet, ces interventions ne se sont pas contentées de jeter de l'ombre sur le Conseil fédéral, la Banque nationale suisse, Swissair, ou

faveur des victimes de l'holocauste/Shoah dans le besoin » (26.2.97), et proposé la création d'une « Fondation suisse de solidarité », alimentée par des fonds issus des réserves d'or de la Banque nationale suisse (5.3.97).

15. La notion de « pouvoir symbolique », désignant le pouvoir de nommer, classer, hiérarchiser, instituer, est empruntée à l'œuvre de Pierre Bourdieu. Elle ouvre la question de l'efficacité ou de la performativité des discours. Cette problématique est bornée par deux approches majeures. La première recherche sa source dans la grammaire langagière (Austin, 1970). L'autre la rattache à la position occupée dans l'espace social par l'agent qui prend la parole (Bourdieu, 1975). Ma position – largement inspirée des théories de « l'action située » (Fornel & Quéré, 1999) – refuse de trancher cette alternative de manière théorique, pour la traiter comme une question empirique. Je propose de concevoir que le « pouvoir symbolique » et l'origine de son efficacité sont déterminés dans et par le développement d'un débat.



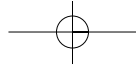
L'expérience constitutive des problèmes publics

le Comité international de la Croix-Rouge. Elles ont remis en question des dimensions constitutives de l'identité de la collectivité politique suisse, telles que sa neutralité, sa démocratie exemplaire, sa singularité (le *Sonderfall*), sa tradition humanitaire, ou le secret bancaire¹⁶.

Ces descriptions n'ont pas seulement circonscrit le thème du débat. Elles lui ont conféré une nouvelle *intelligibilité*. En dénonçant publiquement les agissements d'institutions et d'entreprises helvétiques, elles ont institué un système à quatre positions : celles des victimes, des persécuteurs, du dénonciateur et du juge (Boltanski *et al.*, 1984). Indissociables de la structuration, de l'orientation et de la conduite d'une enquête, les dénonciations ont donc constitué à la fois la question des « fonds en déshérence » et les positions interdépendantes à partir desquelles il devenait possible de la voir, de la décrire et d'agir à son égard. C'est à partir de ces points de vue qu'une multiplicité d'informations, de découvertes, de prises de position – impliquant des événements, des acteurs sociaux, des archives, etc. – ont pu apparaître comme participant au développement de la problématique unifiée sous la notion de « fonds en déshérence ». C'est également sous les auspices de ce « système actanciel » que se sont stabilisées des descriptions présentant les Juifs comme les victimes des institutions suisses, lesquelles pouvaient dès lors apparaître comme complices du régime nazi. C'est enfin dans cette perspective qu'Alfonse d'Amato a pu dénoncer ces agissements devant l'opinion publique internationale, érigée dans la position de juge par le truchement de la Commission bancaire du Sénat américain.

Ces descriptions ont également configuré le contexte sur l'arrière-plan duquel le thème du rôle de la Suisse durant la Seconde Guerre mondiale pouvait être dénoncé et débattu. Plus précisément, elles ont défini la « scène » de la discussion en délimitant la portion d'espace et de temps dans laquelle elle se déroule, séparant ainsi son champ et son hors-champ, son amont et son aval (Mouillaud & Tétu, 1989 : 17-18). D'une part, ces dénonciations ont principalement mis l'accent sur les conséquences des activités d'institutions helvétiques, publiques et privées, pour le déroulement même de la Seconde Guerre mondiale. Autrement dit, elles ont proposé un cadre d'intelligibilité dans lequel

16. André Rezler (1986) pointe à juste titre le caractère central de ces composantes dans la configuration de l'identité helvétique, même si l'analyse qu'il en propose me paraît discutable.



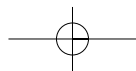
Cédric Terzi

le rôle de la Suisse ne pourrait être élucidé qu'en lien avec l'écriture d'une histoire de l'Europe en guerre. Ce faisant, elles ont rompu avec une longue tradition historiographique enserrant l'intelligibilité de l'histoire à l'intérieur des frontières nationales. En effet, dès l'issue du conflit, les autorités suisses avaient promu une mémoire officielle articulée autour du concept de «neutralité armée». Cette version défendait l'idée selon laquelle la Suisse, pratiquant une politique de stricte neutralité, n'aurait en aucune manière été impliquée dans le déroulement du conflit (Dongen, 1997). Pour aller vite, les dénonciations d'une Suisse complice du nazisme ont donc bousculé les descriptions historiques présentant la Seconde Guerre mondiale comme «la guerre des autres», la Suisse n'en ayant subi que les conséquences indirectes. D'autre part, les dénonciations se sont inscrites dans la longue durée d'un processus historique plongeant ses racines dans les événements mêmes de la Seconde Guerre mondiale. Elles ont ainsi institué une temporalité continue allant de la guerre au présent du débat, dans laquelle la collectivité politique contemporaine ne pouvait plus se défaire des responsabilités qu'elle portait en raison des actes commis en son nom dans le passé.

Enfin, les dénonciations se sont présentées comme un tournant. Ce faisant, elles ont défini *l'expérience temporelle* de la question des «fonds en déshérence» dont elles ont articulé le «champ d'expérience» et l'«horizon d'attente» (Koselleck, 1990). D'un côté, elles ont prétendu mettre fin aux interminables décennies au cours desquelles les victimes d'institutions suisses avaient vainement tenté de reprendre possession de leurs biens ou de se faire dédommager pour les torts qu'elles avaient subis. De l'autre, leur formulation a fait naître l'espoir d'une possible résolution définitive d'un problème historique et moral. Elles ont orienté un programme d'action suivant lequel des équipes d'historiens devaient établir les faits sur la base desquels procédures judiciaires et politiques pourraient mener à des restitutions, des dédommagements, voire des réparations (Colonos, 2001 : 17-21).

La responsabilité et le conflit face à la dénonciation

Ainsi, la question des «fonds en déshérence» a été individualisée et a acquis sa publicité avec la dénonciation d'une collaboration de la Suisse avec le régime nazi. Cette mise en forme de la problématique, portée par le sénateur Alfonso d'Amato et plusieurs organisations



L'expérience constitutive des problèmes publics

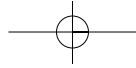
juives internationales, a placé la collectivité helvétique dans la position d'un persécuteur sommé de répondre de ses agissements. Cette situation a soulevé de vives émotions en Suisse, mais elle n'a déterminé ni le déroulement du débat, ni la manière d'occuper la position de l'accusé.

Tout d'abord, certains représentants de la gauche et de l'extrême gauche helvétiques se sont engouffrés dans la brèche ouverte par les *dénonciations* pour les reprendre à leur compte. Ces auteurs se sont réjouis de ces révélations démontrant la complicité de certaines autorités helvétiques avec les criminels nazis. Selon eux, elles devaient conduire à un énergique dépeussierage d'une historiographie suisse marquée par le refoulement du passé et la censure. Cette position a été portée de manière emblématique par l'ouvrage du sociologue et député socialiste genevois Jean Ziegler, significativement intitulé *La Suisse, l'or et les morts* (1997). Il y met en cause les autorités suisses qui, non contentes d'avoir entretenu des relations ambiguës avec le régime nazi, se sont évertuées à les dissimuler durant des décennies.

Ensuite, plusieurs intervenants – principalement issus de la gauche politique et des communautés juives de Suisse – ont repris les termes de la dénonciation, sans pour autant l'endosser. Ils ont admis le bien-fondé des prises de position mettant le doigt sur le problème historique et moral du rôle de la Suisse durant la guerre. En revanche, ils ont refusé toute intervention extérieure, pour privilégier le face à face entre les Suisses et leur passé, par la médiation de principes normatifs à validité universelle, tels que la vérité et la justice.

Enfin, de nombreuses personnalités suisses se sont insurgées contre des agressions étrangères injustifiées¹⁷. Alors que les dénonciations et les appels à la responsabilité restaient confinés dans quelques cercles restreints, ces descriptions conflictuelles ont été mobilisées, dès les premiers mois de 1997, dans un nombre considérable de discours politiques, d'analyses scientifiques, d'essais, ou de productions médiatiques. C'est donc le développement du débat qui a attesté de leur efficacité. En ce sens, il est possible de dire que leur pouvoir symbolique

17. Dans un premier temps, cette interprétation a été privilégiée par la droite politique et quelques quotidiens de référence proches des milieux bancaires (la *NZZ*, le *Bund* et le *Journal de Genève*, notamment). L'ouvrage de Lambelet (1999) – significativement intitulé « *Le mobbing d'un petit pays* » – offre un exemple paradigmatique de cette position.



Cédric Terzi

de redéfinir la situation des « fonds en déshérence » leur a été conféré en réception par la production de nouveaux discours qui ont réorienté l'enquête, faisant passer à l'arrière-plan ses dimensions historiques et morales au profit de ses composantes économiques et diplomatiques.

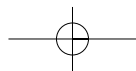
Ces descriptions ont modifié le *thème* du débat, notamment en réfutant fermement les prises de position suggérant que la Suisse ait été complice du régime nazi. Dans leur perspective, toute insinuation en ce sens relèverait d'une instrumentalisation de l'histoire, masquant les intérêts économiques qui l'auraient motivée. Selon ces versions, la question des « fonds en déshérence » serait une opération médiatique, montée de toutes pièces. Le débat à son sujet devrait donc se consacrer à l'élucidation de cette tentative de faire vaciller la place financière helvétique, et plus largement de battre en brèche la réputation de la Suisse.

En conséquence, cette perspective a éclairé la question sous un jour nouveau. Loin des dénonciations initiales, elle l'a présentée comme un *conflit économique* conjoncturel opposant les places financières américaine et helvétique. Dès lors, elle a institué de nouvelles positions interdépendantes opposant les membres de la collectivité helvétique à des adversaires, leurs alliés et des traîtres¹⁸. Ce dispositif a radicalement transformé l'*intelligibilité* de la question. Il a permis de voir derrière chaque dénonciateur des mobiles inavouables et un réseau d'alliances tenant de la conspiration¹⁹. Sous ce jour, les dénonciations ont pu être décrites non plus comme de légitimes revendications, mais comme autant d'attaques ou d'agressions injustifiées. Enfin, ces versions ont fondé le lancement d'actions de représailles menées sous les auspices de la légitime défense.

Ces descriptions ont également profondément redéfini la « scène » de la question des « fonds en déshérence ». Selon leurs promoteurs, la problématique trouvait rétrospectivement sa source unique dans les insinuations proférées dès le printemps 1996 par le sénateur Alfonso d'Amato. Dès lors, il ne pouvait être question ni

18. Ces descriptions ont considéré comme « traîtres » certaines personnalités suisses (ou les membres des institutions mandatées par la Suisse) qui ont pris position en faveur des adversaires. Cette catégorie a donc concerné en premier lieu les personnalités suisses qui ont endossé les dénonciations.

19. Les médias suisses ont notamment appliqué ce renversement du soupçon au sénateur d'Amato (cf. Meystre, 1999).



L'expérience constitutive des problèmes publics

d'une mise en perspective du rôle de la Suisse dans une Europe en guerre ni d'une problématique directement issue des années de conflit.

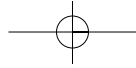
Enfin, cette perspective a articulé une nouvelle *expérience temporelle*. Fondée sur le « champ d'expérience » de plusieurs mois d'accusations et d'attaques menées contre la place financière suisse, elle a ouvert « l'horizon d'attente » d'une restauration de l'image de la Suisse (Terzi, 1999; 2000). Par ce mouvement, ces descriptions se sont donné un acte fondateur avec une interview accordée le 31 décembre 1996 au quotidien *24 heures* par Jean-Pascal Delamuraz, alors président de la Confédération²⁰. Un nombre considérable de discours se sont référés à ses propos. La plupart en ont explicitement retenu le refus d'entrer en matière sur des revendications qui ne seraient « rien d'autre qu'une rançon et du chantage ». Mais ils en ont également repris la logique, laquelle redéfinissait sans équivoque la situation. Sous le titre « Une volonté de déstabiliser la Suisse », Jean-Pascal Delamuraz proposait en effet d'éclairer l'ensemble de la question sous un jour radicalement nouveau :

« Ce qui me surprend, c'est cette candeur helvétique avec laquelle nous prenons connaissance de ces attaques. Personne ne fait réellement la part des choses et ne semble voir qu'en plus de la recherche opiniâtre de la vérité historique, il y a aussi une volonté politique de déstabilisation et de compromission de la Suisse. Elle a eu un relais à Washington et un autre à Londres, où il ne s'agissait de rien d'autre que de démolir la place financière suisse [...] La concurrence économique est vive, et cette affaire le démontre » (in Widmer, 1999a; 2002).

La résolution d'un conflit financier

Au cours de l'année 1997, cette version conflictuelle de la question des « fonds en déshérence » a progressivement été stabilisée, au point de devenir hégémonique en Suisse. Elle s'est concrétisée par une nouvelle définition de la situation, synthétisée de manière exemplaire dans les articles publiés par les quotidiens suisses au lendemain de la signature de l'accord global, intervenue le 13 août 1998, entre les banques suisses et les représentants des titulaires de comptes en déshérence. Cet

20. Il est important de souligner que c'est bien *après coup* que cette prise de position a été instituée comme fondement d'une interprétation légitime de la question. Dans un premier temps, elle a donné lieu à une violente controverse au cours de laquelle certains élus issus de la gauche politique ont demandé la démission de son auteur.



Cédric Terzi

événement a immédiatement été interprété comme un signe d'apaisement, un tournant décisif, voire un épilogue possible à la relecture de l'histoire suisse durant la Seconde Guerre mondiale.

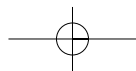
Ces descriptions ont présenté la question des « fonds en déshérence » comme un conflit économique²¹. Elles ont mis l'accent sur sa dimension financière, au détriment de ses composantes historiques et morales. Ce faisant, elles ont circonscrit une scène restreinte sur laquelle se jouait un contentieux opposant les « banques suisses » et les « organisations juives ». Plus précisément encore, ces versions se sont focalisées sur les démarches entreprises par l'Association suisse des banquiers, à partir du mois de février 1996, en vue d'un règlement financier²². Cette perspective a fondé des récits conduits comme des chroniques retraçant les activités déployées par l'Association suisse des banquiers pour résoudre la question, au cours de plusieurs années de « crise », de « tensions » et de « polémiques », polarisées autour de la fixation d'un montant²³. Dès lors, les banquiers suisses, épinglés dans un premier temps par des dénonciations de leurs agissements, ont été présentés comme les sauveurs de la réputation de la place financière helvétique, et plus largement de l'image de la Suisse dans le monde.

L'expérience publique face à la mise en intrigue de cours d'action

Ce petit détour empirique par les « fonds en déshérence » permet de reformuler le questionnement qui était à l'origine de cet article. Au croisement d'une construction et d'une expérience, la publicité apparaît comme un phénomène singulier, à la fois contingent et déterminé, pluriel et unifié, ouvert et clos, articulant des objets, des agents, des discours.

Ainsi, la question des « fonds en déshérence » est dotée d'une consistance temporelle singulière, irréductible à une « histoire natu-

21. La mise en œuvre non discutée de cette configuration détachant l'accord global sur l'arrière-plan d'un conflit économique est explicite dans le titre publié le 14 août par le quotidien *24 heures* : « La paix s'achète aussi. Les banques le prouvent ».
22. La plupart des chronologies établies par les quotidiens suisses au lendemain de l'accord global occultent les dénonciations. Elles s'ouvrent en rappelant que, le 7 février 1996, le médiateur des banques avait annoncé la découverte de 38,7 millions de francs en déshérence, répartis sur 775 comptes.
23. C'est ainsi qu'au lendemain de l'accord global, *Le Temps* a intitulé sa chronologie « L'histoire du montant : comment le prix à payer par les banques n'a cessé d'augmenter ». Pour sa part, le *Corriere del Ticino* a présenté ce montant comme « Le prix de l'holocauste » (« Il prezzo dell'olocausto »).



L'expérience constitutive des problèmes publics

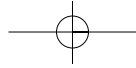
relle». D'un côté, la détermination de son origine *a varié* en fonction des positions adoptées à son sujet, les versions allant de l'immédiat après-guerre au printemps 1996. De l'autre, elle a clairement été *fixée* au mois de février 1996 suite à la signature de l'accord global. Il en va de même s'agissant des «réseaux d'acteurs» qu'elle a impliqués. Sur un versant, elle se présente comme un phénomène pluriel et éclaté dont les agents et les relations ont sans cesse été redéfinis, mettant successivement l'accent sur le rôle des historiens, des diplomates et des milieux de l'économie et de la finance. Sur l'autre, elle a été présentée sans ambages, au moment de sa conclusion, comme un conflit opposant les banques privées helvétiques et les organisations juives américaines.

La difficulté tient en ceci qu'il est impossible de trancher définitivement entre ces versions, chacune éclairant une facette du phénomène que l'autre laisse dans l'ombre. Les approches pluralistes rendent adéquatement compte du caractère relativement contingent et indéterminé de la question au cours du débat. Pour leur part, les conceptions unifiées montrent judicieusement qu'elle est rétrospectivement disponible sous une forme clairement individuée.

La triple mimésis de la publicité

À ce point, la publicité apparaît comme un objet équivoque. Elle s'apparente à la fois à un *produit* identifié et circonscrit et à la pluralité des *processus* contingents dont il est issu (Hacking, 2001 : 59-62). Il serait possible d'en conclure que la publicité est insaisissable et qu'il est vain de tenter d'en rendre compte. Mais ce constat pourrait tout aussi bien nous inviter à dépasser les distinctions les mieux établies afin de *penser ensemble* le nominalisme et le réalisme, l'indétermination et la détermination, la pluralité et l'unité.

La publicité ne se laisse réduire ni à un produit ni à un processus. En revanche, il est possible d'en rendre compte dès lors qu'elle est appréhendée par le biais du *travail de description*. En suivant son développement, il est possible de retracer le cours des activités au fil desquelles les diverses composantes d'une problématique ont été rassemblées en un tout intégré et orienté, qui a ouvert un chemin à la détermination d'une conduite à tenir et des mesures à mettre en œuvre. Ainsi, si la publicité des «fonds en déshérence» reste insaisissable, il est possible de suivre l'«enquête» qui lui a conféré la forme d'un objet d'intérêt, d'attention et d'action. Elle peut donc être retracée comme



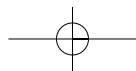
Cédric Terzi

« la transformation contrôlée ou dirigée d'une situation indéterminée en une situation qui est si déterminée en ses distinctions et relations constitutives qu'elle convertit les éléments de la situation originelle en un tout unifié » (Dewey, 1993 : 169).

Dans cette analyse, il apparaît que la publicité de la question des « fonds en déshérence » est indissociable d'une enquête, c'est-à-dire d'un *cours d'action* tout au long duquel des questions historiques ont été identifiées, constituées et déterminées comme un problème concernant l'ensemble de la collectivité nationale. Une telle démarche revient à suivre la « mise en intrigue » de la publicité, articulant sa mise en forme et son expérience (Ricœur, 1983 ; Quéré, 1997 : 182). Elle rend compte des modalités par lesquelles un ensemble hétérogène d'activités pratiques (des commémorations, des recherches d'archives ou des versements d'argent) et discursives (des débats parlementaires, des textes de lois, des ouvrages historiques ou des productions journalistiques) ont été rassemblées sous l'unité temporelle d'une action totale et complète. Dès lors, il ne s'agit ni de localiser la publicité, ni de la saisir dans un corpus circonscrit, mais de suivre un parcours au fil duquel son expérience est mise en forme sous les auspices d'une « triple mimèsis », c'est-à-dire d'une œuvre de synthèse narrative fermement ancrée dans le « monde de l'agir et du pâtre » (Ricœur, 1983 : 105-162). C'est à l'intérieur de ce dernier qu'elle est *préfigurée*, au moment où un trouble est identifié, où quelque chose se noue. Elle est mise en forme, *configurée*, par la « mise en intrigue » de l'enchaînement des péripéties, des contingences et des initiatives émaillant l'enquête lancée afin de l'élucider. À terme, ce processus mène à la refiguration du « monde de l'agir et du pâtre », c'est-à-dire à une solution, un dénouement dans lequel est déterminé le sens de l'expérience publique.

Pour une analyse praxéologique du politique

L'analyse proposée jusqu'ici ouvre une issue à l'alternative entre les approches discursive et conflictuelle du politique, évoquées en introduction. La solution retenue consiste à suivre les *cours d'actions* qui donnent forme à la publicité de problèmes particuliers et à l'expérience que des agents en ont faite dans leurs activités ordinaires, notamment en les décrivant ou en prenant position à leur sujet. Elle mène donc à aborder le politique comme une activité, dont les modalités et les formes ne peu-

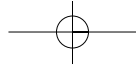


L'expérience constitutive des problèmes publics

vent pas être stipulées théoriquement ou normativement, mais doivent être observées et décrites. Pour conclure, je vais tâcher de montrer rapidement en quel sens cette approche descriptiviste inclut une dimension de critique politique et une conception normative de la démocratie.

Certains auteurs ont critiqué les approches inspirées de l'ethnométhodologie et de la phénoménologie parce qu'elles reviendraient à endosser, sans les critiquer, les points de vue des acteurs sociaux. Selon eux, de telles démarches feraient preuve de naïveté, en particulier s'agissant des questions relatives au politique (Bourdieu, 2000b : 181). Sans doute cette pique est-elle justifiée s'agissant de quelques recherches particulières. En revanche, elle ne me paraît pas revêtir une validité générale. Pour le montrer, je vais revenir à mes observations concernant la question des « fonds en déshérence ». Au fil de mon analyse, j'ai montré comment cette problématique a progressivement été mise en forme, jusqu'à ce que ses descriptions se stabilisent pour la présenter comme un conflit au cours duquel les banques suisses auraient injustement été victimes d'attaques initiées par des organisations juives américaines. Autrement dit, j'ai montré que la publicité de cette question a été configurée sur un mode conflictuel, reposant sur une distinction stricte entre une extériorité menaçante (les organisations juives américaines) et une intériorité organisée autour de biens et d'intérêts privés (ceux des banques). Or cette observation est loin d'être anecdotique. En effet, c'est de manière formellement semblable que les médias suisses ont présenté des problématiques aussi différentes que la toxicomanie, l'immigration ou le chômage²⁴. Si ces observations s'avèrent exactes, elles ont la teneur d'une critique politique. En effet, cela reviendrait à dire que les pratiques politiques et médiatiques de traitement des problèmes publics constituent le collectif politique helvétique comme une entité belliqueuse, menacée et prête à se défendre. Si cette analyse revêt quelque pertinence, elle mériterait pour le moins d'être discutée publiquement. À ce point, mes résultats de recherche participent pleinement à la question des « fonds en déshérence » dont ils proposent une analyse. Ils sont donc, à leur tour, saisis par les exigences du débat démocratique, de sa publicité et de son expérience contingente.

24. Ces observations convergentes sont issues de l'analyse collective de plusieurs débats publics suisses, sous la direction de Jean Widmer.

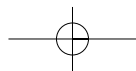


Cédric Terzi

La sociologie descriptive a également été critiquée parce qu'elle serait indifférente aux composantes normatives de l'ordre social (Paperman, 2001). En un sens, cette remarque est parfaitement fondée. En effet, cette démarche se refuse de stipuler l'existence de normes ou de valeurs. Elle préfère les observer en tant qu'elles sont mises en œuvre et invoquées par des agents ordinaires dans leurs activités quotidiennes. En revanche, la critique est peu pertinente si elle vise à dire que ce type de sociologie exclut de son horizon tout questionnement normatif. Tout au long de ces lignes, j'ai insisté sur l'importance de *penser ensemble* des aspects de la publicité qui paraissent contradictoires pour toute pensée scolastique. D'une part, j'ai noté l'articulation des pratiques et des discours, ce qui m'a conduit à proposer d'analyser l'expérience publique sous les auspices d'une «triple *mimèsis*». De la sorte, j'ai tâché de rendre sensibles à la fois l'enracinement des discours dans le «monde de l'agir et du pâtir» et leur efficacité s'agissant de le transformer. Ce mouvement comporte une conception normative des espaces publics. Il revient en effet à mettre en évidence le rôle crucial des débats publics, lesquels ne peuvent s'accommoder ni des arguments d'autorité de quelques experts positivistes, ni du scepticisme de ceux qui ne voient dans les discours que des constructions arbitraires ou intéressées, et donc dépourvues de réalité et de pertinence. D'autre part, j'ai mis en exergue le caractère ouvert et clos de l'expérience publique. Ce faisant, j'ai mobilisé une conception normative de la démocratie. En effet, ceci revient à penser que cette dernière n'est jamais acquise, qu'elle est toujours en devenir à l'intérieur d'un monde social qui n'en termine jamais avec le procès de son auto-interprétation. Pour autant, la démocratie n'est pas évanescence: elle est sans cesse mise à l'épreuve au fil de cours d'actions clôturés, tels que des élections, des votations ou des affaires qui rythment son développement continu.

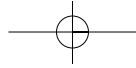
Bibliographie

- Anderson B.
1996 *L'imaginaire national*, Paris, La Découverte [1983].
- Auer F.
1998 *Jean Ziegler ou l'histoire falsifiée*, Lausanne, L'Âge d'Homme.
- Austin J. L.
1970 *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil [1962].



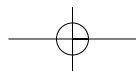
L'expérience constitutive des problèmes publics

- Becker H. S.
1985 *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié [1963].
- Blumer H.
1971 «Social Problems as Collective Behaviour», *Social Problems*, 18, p. 298-306.
- Boltanski L. *et al.*
1984 «La dénonciation», *Actes de la recherche en sciences sociales*, 51, p. 3-40.
- Bourdieu P.
1975 «Le langage autorisé, note sur les conditions sociales de l'efficacité du discours rituel», *Actes de la recherche en sciences sociales*, 5-6, p. 183-190.
1984 «L'opinion publique n'existe pas», in *Id.*, *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, p. 222-235.
2000a *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
2000b *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil.
- Braillard P.
1999 *Tragédie et mascarade. Autopsie de la crise des fonds juifs et de l'or nazi*, Genève, Georg.
- Cefaï D.
1996 «La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans les arènes publiques», *Réseaux*, 75, p. 43-66.
- Champagne P.
1991 «La construction médiatique des malaises sociaux», *Actes de la recherche en sciences sociales*, 90, p. 64-75.
- Charguéraud M.-A.
2001 *La Suisse présumée coupable*, Lausanne, L'Âge d'Homme.
- Codevilla A. M.
2001 *La Suisse, la guerre, les fonds en déshérence et la politique américaine*, Genève, Slatkine [2000].
- Colonomos A.
2001 «L'exigence croissante de justice sans frontières, le cas de la demande de restitution des biens juifs spoliés», *Les études du CERJ*, 78, p. 1-39.
- Dalain Y.
1998 *Lettre d'un Suisse à un ami américain. Fonds en déshérence*, Vevey, Éd. de l'Aire.
- Dayan D.
1992 «Les mystères de la réception», *Le Débat*, 71, p. 146-162.



Cédric Terzi

- Dewey J.
1993 *Logique. La théorie de l'enquête*, Paris, PUF [1938].
- Dongen L. van
1997 *La Suisse face à la Seconde Guerre mondiale, 1945-1948. Émergence et construction d'une mémoire publique*, Genève, *Les Cahiers de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*.
- Favret-Saada J.
1977 *Les mots, les morts et les sorts*, Paris, Gallimard («Folio/Essais»).
- Finkelstein N.
2001 *L'industrie de l'Holocauste: réflexions sur l'exploitation de la souffrance des Juifs*, Paris, La Fabrique [2000].
- Fornel M. de & Quéré L. (dir.)
1999 *La logique des situations. Nouveaux regards sur l'écologie des activités sociales*, Paris, Éd. de l'EHESS («Raisons pratiques» 10).
- Goffman E.
1968 *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Minuit.
- Greimas A. J.
1976 «Les acquis et les projets», in Courtés J., *Introduction à la sémiotique narrative et discursive*, Paris, Hachette Université, p. 5-25.
- Habermas J.
1993 *L'espace public*, Paris, Payot [1962].
- Hacking I.
2001 *Entre science et réalité. La construction sociale de quoi?*, Paris, La Découverte [1999].
- Hazan P.
1998 *Le mal suisse*, Paris, Stock.
- Jost H. U.
1999 *Le salaire des neutres. Suisse 1938-1948*, Paris, Denoël [1998].
- Koselleck R.
1990 *Le futur passé: contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Éd. de l'EHESS [1979].
- Lambelet J.-C.
1999 *Le mobbing d'un petit pays. Onze thèses sur la Suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale*, Lausanne, L'Âge d'Homme.
- Latour B.
2001 *Pasteur: guerre et paix des microbes*, Paris, La Découverte [1984].



L'expérience constitutive des problèmes publics

Mauroux J.-B.

1997 *Du bonheur d'être suisse sous Hitler*, Lausanne, Éditions d'en bas [1968].

Meystre G.

1999 «La figure d'Alphonse d'Amato dans la presse romande (mars 1996-novembre 98)», in Widmer J. & Terzi C. (dir.), p. 63-108.

Mossé C.

1997 *Ces Messieurs de Berne: 1939-1945*, Paris, Stock.

Mouillaud M. & Tétu J.-F.

1989 *Le journal quotidien*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.

Paperman P.

2001 «Indifférence, neutralité, engagement», in Fornel M. de, Ogien A. & Quéré L. (dir.), *L'ethnométhodologie. Une sociologie radicale*, Paris, La Découverte, p. 345-360.

Quéré L.

1991 «Événement et temps de l'histoire, Sémantique et herméneutique chez R. Koselleck», in Petit J.-L. (dir.), *L'événement en perspective*, Paris, Éd. de l'EHESS («Raisons pratiques» 2), p. 263-281.

1992 «Le sociologue et le touriste», *Espace/Temps*, 49-50, p. 41-60.

1997 «La situation toujours négligée ? », *Réseaux*, 85, p. 163-192.

Rezler A.

1986 *Mythes et identité de la Suisse*, Genève, Georg.

Ricœur P.

1983 *Temps et récit*, 1. *L'intrigue et le récit historique*, Paris, Seuil («Points/Essais»).

1984 *Temps et récit*, 2. *La configuration dans le récit de fiction*, Paris, Seuil («Points/Essais»).

Sacks H.

1990 «Sociological Description», in Coulter J. (dir.), *Ethnomethodological Sociology*, Brookfield, E. Elgar, p. 85-95.

Spector M. & Kitsuse J.

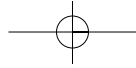
1977 *Constructing Social Problems*, Menlo Park, Cummings.

Stamm L.

1999 *Der Kniefall der Schweiz, Die Krise Schweiz – Zweiter Weltkrieg ist weniger eine aussenpolitische als vielmehr eine innenpolitische Krise unseres Landes*, Zofingen, Zofinger Tagblatt.

Terzi C.

1999 «L'annonce de la création de la Fondation suisse de solidarité par Arnold Koller, Le pouvoir symbolique en construction», in Widmer J.



Cédric Terzi

- & Terzi C. (dir.), *Mémoire collective et pouvoirs symboliques, Discours et société. 1*, p. 175-203.
- 2000 « Constitution et normalisation médiatiques de la question des “fonds en déshérence” : la publication de la première liste de titulaires de “comptes dormants” et son traitement par des dépêches d’agence », *Revue suisse de sociologie*, 26 (3), p. 559-590.
- Vincent I.
- 1997 *La Suisse, les avoires juifs et le secret bancaire, Enquête sur une complexité d’état*, Paris, L’Archipel.
- Widmer J.
- 1999a « J.-P. Delamuraz prend position: Analyser le pouvoir symbolique dans le texte », in Widmer J. & Terzi C. (dir.), *Mémoire collective et pouvoirs symboliques, Discours et société. 1*, p. 205-221.
- 1999b « Notes à propos de l’analyse de discours comme sociologie. La mémoire collective d’un lectorat », *Recherches en communication*, 12, p. 194-207.
- 2002 « Symbolic Power and Collective Identifications », in Housley W. & Hester S. (dir.), *Language, Interaction and National Identities*, Cardiff, Ashgate, p. 102-143.
- Widmer J. & Terzi C. (dir.).
- 1999 *Mémoire collective et pouvoirs symboliques, Discours et société. 1*, Fribourg, Université de Fribourg, Département sociologie et media.
- Ziegler J.
- 1997 *La Suisse, l’or et les morts*, Paris, Seuil.
- Zimmerman D. & Pollner M.
- 1996 « Le monde quotidien comme phénomène », *Cahiers de recherche ethnométhodologique*, 2, p. 7-37.

